

Bulletin d'inscription

Nom de la formation :

Dates :

Nombre d'heures :

Formation effectuée dans le cadre :
du CPF : du Plan de Formation : Autre :

Participant

Nom :

Prénom :

Fonction :

Structure :

Adresse :

Téléphone :

Email professionnel :

Responsable formation

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Email :

Facturation

Établissement à facturer si différent :

.....

Le __/__/____

Signature du stagiaire

Le __/__/____

Signature du responsable

Bulletin d'inscription à nous renvoyer obligatoirement par mail ou par courrier après validation définitive de votre service formation ou de votre responsable de structure

e.talvat@coherences.fr



6 ter, rue Emilie Cholois – 79000 Niort
TEL 05 49 09 05 36
equipe@coherences.fr

WWW.COHERENCES.FR

S.A.R.L. au capital de 27 020 € - RCS Niort B 390 659 068



Social
médico social



Habitat
social



Entreprise
privée



Service
public

Conditions générales

Inscriptions :

- ✓ Sur notre site : www.coherences.fr
- ✓ Par mail : e.talvat@coherences.fr
- ✓ Par téléphone : 05.49.09.05.36
- ✓ Par courrier : Cohérences - 6 ter, Rue Emilie Cholois - 79000 NIORT

Après réception du présent bulletin d'inscription, un email de validation vous sera envoyé. En cas d'insuffisance de participants, nous pouvons être amenés à annuler une formation. Nous vous en informons alors 20 jours à l'avance.

Délai :

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée, il est donc nécessaire de vous inscrire le plus tôt possible.

Convocations :

Elles sont envoyées 15 jours avant la date du stage, elles font mention :

- ✓ Des dates et horaires de la formation,
- ✓ Du lieu précis : adresse et salle (plan d'accès)
- ✓ De l'intitulé du stage et du nom de l'intervenant.

Conventions :

Les conventions de formation sont établies pour chaque stage et envoyées à l'employeur, précisant l'ensemble des modalités et des informations nécessaires.

Présence et attestation :

Les stagiaires doivent quotidiennement signer la feuille d'émargement. En fin de stage, une attestation est délivrée à chaque participant.

Règlement :

Le règlement s'effectue à l'issue de la formation sur présentation de la facture. En cas d'abandon en cours du stage par un participant, l'intégralité du prix de la formation sera facturée.

Hébergement :

Cohérences ne prend en charge ni hébergement, ni restauration. Une liste d'hôtels sera fournie sur simple demande.

Conditions d'accès :

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. N'hésitez pas à nous contacter.



Social
médico social



Habitat
social



Entreprise
privée



Service
public